

Rififi à la Cour des Comptes européennes



Un auditeur de la Cour des Comptes européenne parle. Il dénonce des dysfonctionnements au sein de son institution et d'autres organismes européens. Ses griefs n'ont jamais été examinés ou discutés. Mais l'homme subit le poids des pressions et la démesure des sanctions.

Portrait et révélations

Les malheurs et tribulations d'un auditeur trop épris de vérité

Big problem depuis un peu plus d'un an à la Cour des Comptes européenne... L'un des auditeurs de cette vaste et importante organisation européenne, un certain Robert Dougal Watt, a choisi en 2001 de dénoncer certains dysfonctionnements internes à la Cour des Comptes européenne. On peut s'imaginer le tollé que cela a causé, mais irrémédiablement, le combat pour la transparence, justifié ou pas, s'est terminé comme d'habitude : pot de terre contre pot de fer avec pour conséquence la suspension du fonctionnaire écossais qualifié d'ailleurs dans une première tentative de stratégie de défense communautaire de « fou ».

À un point tel qu'il fut d'ailleurs envoyé chez un psychiatre luxembourgeois exerçant à Ettelbrück, le docteur Kasel, qui le trouva en parfait état de fonctionnement intellectuel et refusa donc les allégations de folie.

Nous avons rencontré ce fonctionnaire. L'homme paraît équilibré, il ne semble pas être en plein désarroi et on peut comprendre qu'il se soit senti dès le début de ses dénonciations quelque peu persécuté. En effet, un premier jet de lettres que

l'Écossais adressa à quelques 400 membres du Parlement européen n'arriva pas aux destinataires, la Cour des Comptes en bloquant l'expédition. Le secrétariat

accusations très précises, aucun des 400 représentants du peuple européen ne daigna réagir. Il en fut de même pour Madame Dietmut Theato, la présidente de

La déception du Parlement européen

général convoqua l'auditeur et lui « proposa » fermement de surseoir à l'envoi de ce courrier accusateur. Notre homme refusa de se laisser intimider et les 400 lettres ont donc joint, avec un retard conséquent, les parlementaires choisis. À remarquer que, malgré des

la COCOBU (Commission du Contrôle Budgétaire du Parlement européen), dont le silence peut étonner de prime abord. Mais quand on constate que M. Watt met en cause entre d'autres membres l'ex député européen conservateur et compagnon de Mme Theato à la

COCOBU, Fabra-Valles, on a une explication logique pour ce silence.

« En Grande-Bretagne, ou j'étais auditeur national avant ma période européenne, nous avons une éthique de travail que je qualifierai de very clean » nous explique le fonctionnaire écossais. « J'ai donc eu dès le début de ma carrière européenne une approche très british de mon travail. Après quelques semaines de présence dans le service des audits, j'ai constaté les premiers dysfonctionnements. Nous les

Ecossais, nous croyons au service public. Si j'ai choisi délibérément la carrière de l'audit, j'ai estimé très humblement que cette fonction contribue à participer à sauvegarder la démocratie. »

Des accusations graves qui mériteraient une réponse

Les lettres de M. Watt n'étaient pas piquées des vertes et des mûres : elles mettaient en cause en 2001 pêle-mêle des actes de népotisme dans deux cabinets parmi les quinze membres de la Cour des Comptes (l'ancienne membre grecque ainsi que l'actuel membre espagnol) et se consacraient e.a. à l'influence de la franc-maçonnerie, voire de la mafia italienne dans les structures européennes. Un vaste sujet évidemment ou les preuves font souvent défaut et dans l'exploration duquel l'auteur des dénonciations est obligé de construire des théories et de faire des raccourcis qui décrivent cependant une situation théorique assez sombre avec des réseaux d'influence effrayants ayant même conduit en 1994 à la défenestration rue de la Loi, dans les bureaux bruxellois de la Commission européenne, d'un fonctionnaire italien. On peut évidemment trouver des argumentations bancales ou hardies dans cette construction intellectuelle, mais le plaidoyer de l'auditeur écossais regorge d'informations précises. N'en relevons qu'une parmi des dizaines : des informations sensibles seraient sorties de la Cour des Comptes, notamment dans le domaine du marché du tabac et auraient été transférées entre les mains de sociétés privées comme par exemple le géant du tabac Philip Morris.

On peut retrouver toutes les lettres et tous les dossiers établis par M. Watt sur des centaines de pages accessibles sur internet sur deux sites : d'une part, le site <http://www.justresponse.net> et d'autre part le site <http://www.thesprout.net>.

« Les premières six années », continue l'Ecossais, « j'estimais encore que les divers dysfonctionnements que je constatais étaient mineurs et insignifiants. Puis, j'ai constaté que l'affaire était néanmoins grave. »

Mais a-t-il sciemment agi tout en pensant aux problèmes que cela causera évidemment pour sa carrière ?

« Evidemment qu'on ne peut pas savoir avant d'agir quelles seront les conséquences des actes qu'on met en route. J'ai beaucoup réfléchi, mais quand j'ai vu que les dysfonctionnements étaient significatifs et que tout cela était connu de tout le monde sans que personne ne réagisse, je me suis dit que cela nuisait non seulement à notre institution, mais également à l'Union européenne toute entière et ma décision était prise. J'ai dénoncé parce que je disposais de faits vérifiables et évidents. J'estime que les membres du Parlement européen ont le droit de savoir. A eux de s'en occuper ensuite. Ceci dit, je suis très choqué par la réaction des parlementaires européens dans le sens qu'il n'y en eut pas. Je peux comprendre qu'on estime que mes allégations ne tiennent pas la route et qu'on le dise. Mais je ne comprends pas qu'on ne fasse absolument rien ! »

Les documents sur le net

On peut retrouver toutes les lettres et tous les dossiers établis par M. Watt sur des centaines de pages accessibles sur internet sur deux sites : d'une part, le site <http://www.justresponse.net> et d'autre part le site <http://www.thesprout.net>

S'estime-t-il quelque peu du même genre que Paul Van Buytenen, ce fonctionnaire de la Commission européenne qui avait, en décembre 1998, sorti les documents concrets qui confirmèrent les graves accusations lancées dès août 1998 par le pool de journalistes à l'origine de la chute de la Commission Santer ?

« Non. Van Buytenen a été très médiatisé et cela a aidé à faire avancer la cause. Il a pu compter sur une réaction du Parlement. Moi, non ! »

Agirait-il encore de la même façon aujourd'hui ?

« Non, je ferais différemment. J'en sais beaucoup plus aujourd'hui sur le jeu des tactiques, des alliances politiques. J'étais un peu naïf à mes débuts. Il est vrai que par rapport à d'autres fonctionnaires, ma situation familiale m'a facilité ma tâche de dénonciateur. Je ne suis pas marié, je n'ai pas d'enfants. »

Et aujourd'hui ? Suspendu depuis décembre 2002, que ressent-il ?

« J'ai évidemment perdu ma vie confortable, mais dans le conflit entre mon confort personnel et le devoir d'information du Parlement, je ne pouvais faire autrement. »

Nonobstant, M. Watt se retrouve dans une situation précaire. Il a fait ce qu'il croyait devoir faire et cela l'honore. Il s'est cogné la tête contre les murs et quel que soit le degré de véracité de ses révélations, il ne peut plus rien faire avancer sans être suivi par son ou d'autres institutions. L'homme, sincère et honnête, est donc arrivé en bout de course. Il n'a pas volé, pas détourné, pas commis d'acte de népotisme, il a tout simplement craché dans la soupe et pêché contre les règlements internes en choisissant la voie du public pour dénoncer des dysfonctionnements dont sa hiérarchie ne semblait pas avoir cure.

Refus de dialogue

L'investigateur a donc contacté la Cour des Comptes. L'un de ses éminents membres nous a aidé en toute gentillesse à prendre contact avec le secrétaire général de l'institution européenne, le français Michel Hervé. Nous avons obtenu comme réponse une fin de non recevoir. Ni de prise de position ni a fortiori une discussion sur l'avenir de cet auditeur certes très spécial, mais néanmoins droit et qualifié. Une réaction typique d'une administration, qu'elle soit européenne ou nationale d'ailleurs.

Mais ce refus de dialogue nous a surpris, désagréablement. Nous avons donc fouillé un peu dans le récent passé de ce nouveau secrétaire général et sommes tombés sur quelques petites pannes peut être insignifiantes mais oh combien symptomatiques dans le cadre par exemple de sa nomination au poste qu'il occupe aujourd'hui.

Nous ne désespérons pas de voir le dialogue s'instaurer malgré tout. L'investigateur continuera donc à enquêter sur cette affaire et à surveiller les tentatives de reconstruction du dialogue, voire de réintégration de ce fonctionnaire au-dessus de tout soupçon. Car M. Watt a certainement encore beaucoup de choses à dire. La Cour des Comptes européenne peut laver son linge sale en famille et remédier aux dérapages les plus graves ou ignorer cet homme sincère et ses arguments. En choisissant la deuxième solution, le rififi au Kirchberg ne sera pas terminé. Il ne fera que commencer !

Le GAFI intensifie la lutte anti blanchiment

Réuni en séance plénière à Berlin, le GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux) qui regroupe 31 pays a publié de nouvelles normes pour lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Des mesures saluées par les Etats-Unis qui estiment qu'elles "mondialisent" la législation adoptée par Washington après les attentats du 11 septembre 2001. Le GAFI a révisé ses 40 recommandations élaborées en 1996 afin d'adapter la lutte internationale contre le blanchiment aux moyens de plus en plus sophistiqués employés par les groupes terroristes ou criminels pour dissimuler les flux de capitaux illégaux.

Les nouvelles mesures, adoptées par consensus et que les pays s'engagent à transcrire dans leur législation nationale, étendent notamment les obligations anti-blanchiment à la lutte contre le terrorisme, renforcent la coopération internationale, et accroissent le devoir de vigilance des banques vis à vis de la clientèle. Elles étendent aussi les mesures anti-blanchiment à plusieurs professions ou entreprises, comme les casinos, agents immobiliers, négociants en pierres précieuses, avocats, notaires...